



## KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue à la salle municipale,  
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,  
le lundi 7 mai 2018, à 20 heures**

Sont présents : Mme Michelle Pageau, MM, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### **2018-090 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2018-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ;
4. Dépôt du rapport du vérificateur;
5. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses ;
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 487 ;
7. Achat du terrain situé sur le lot numéro 4 913 737 appartenant à M. Rufus Jamieson ;
8. Demande d'autorisation pour l'aliénation d'un lot auprès de la CPTAQ par M. Carl Dubois ;
9. Étude de charge hydraulique du sol au 220, rue des Églises (église catholique Ste-Catherine-Labouré) ;
10. Construction d'un puits tubé pour le 220, rue des Églises (église catholique Ste-Catherine-Labouré) ;
11. Souper pour la semaine des municipalités ;
12. Contribution au chemin de Saint-Rémi ;
13. Achat d'abat-poussière ;
14. Accaparement et financiarisation des terres agricoles ;
15. Asphaltage sur la rue des Églises ;
16. Asphaltage de la patinoire ;
17. Prêt du chapiteau pour la Ville de Thetford Mines ;
18. Correspondance ;
19. Comptes du mois ;
20. Période de questions ;
21. Divers ;
22. Levée de la séance.

### **2018-092 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

**2018-093 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Le maire dépose le rapport financier pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2017 établi par la société Raymond Chabot Grant Thornton.

**2018-094 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 487**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement numéro 487 « *Règlement concernant les redevances éoliennes* »

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-095 ACHAT DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT NUMÉRO 4 913 737 APPARTENANT À MONSIEUR RUFUS JAMIESON**

**ATTENDU** la résolution 2014-037 concernant l'achat du terrain appartenant à Monsieur Rufus Jamieson ;

**ATTENDU QUE** la demande d'exclusion à la CPTAQ pour l'agrandissement du périmètre urbain a été approuvée par une décision du TAQ, d'ordonner à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole la superficie approximative de 7,7 hectares sur le lot 4 913 737 ;

**ATTENDU** la lettre datée du 22 mars 2018, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous avise que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté le règlement numéro 180 amendant le schéma d'aménagement révisé ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation d'environ 7.57 hectares ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du terrain situé sur le lot numéro 4 913 737 appartenant à Monsieur Rufus Jamieson pour le montant de 50 000 \$ et ce sous la condition suivante :

**QUE** les frais d'arpentage et de notaire soient payés par la municipalité ;

**QUE** M. Paul Vachon, maire et/ou Madame Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer tous les documents requis dans cet achat.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills,  
MRC des Appalaches (Québec)

M. Carl Dubois se retire de son siège à 20 h 17.

2018-096

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UN LOT AUPRÈS DE LA CPTAQ PAR M. CARL DUBOIS**

**ATTENDU QUE** M. Carl Dubois désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation du lot 4 913 683 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kinnear's Mills, et totalisant environ 295 200 m<sup>2</sup> en superficie ;

**ATTENDU QUE** la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi ;

**ATTENDU QUE** le lot 4 913 683 concerné par la demande est la propriété des Érablières F. Couture inc. ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants ;

**ATTENDU QUE** le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur ;

**ATTENDU QUE** l'utilisation agricole vise l'exploitation agroforestière et sa consolidation ;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Kinnear's Mills transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant le lot 4 913 683 ayant une superficie d'environ 295 200 m<sup>2</sup> ;

**QUE** la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches.

Monsieur Carl Dubois reprend son siège à 20 h 19.

2018-097

**ÉTUDE DE CHARGE HYDRAULIQUE DU SOL AU 220, RUE DES ÉGLISES (ÉGLISE CATHOLIQUE STE-CATHERINE-LABOURÉ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire procéder à une installation septique au 220, rue des Églises;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une soumission de Percotec Environnement;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Percotec de procéder à une étude de caractérisation des sols pour un système de traitement des eaux usées au coût de 800 \$.

**2018-098 CONSTRUCTION D'UN PUITTS TUBÉ POUR LE 220 RUE DES ÉGLISES  
(ÉGLISE CATHOLIQUE STE-CATHERINE-LABOURÉ)**

Deux entreprises ont soumissionné pour la construction d'un puits tubé pour l'église catholique Ste-Catherine-Labouré ;

Les Forages Nelson Gagné : 7, 250,05 \$ plus taxes  
Thivierge et Fils Inc. : 7 732,07 \$ plus taxes

Après analyse des deux soumissions, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Les Forages Nelson Gagné à procéder à la construction d'un puits pour le 220, rue des Églises (église catholique Ste-Catherine-Labouré) au coût de 7 250,05 \$ plus taxes.

**2018-099 SOUPER POUR LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS**

La MRC des Appalaches organise un souper suivi d'une soirée spéciale afin de commémorer la "Semaine des municipalités" pour l'ensemble des élus de notre organisme. Cette activité se déroulera le vendredi 13 juillet 2018, à compter de 18 h, au Centre des congrès de Thetford Mines. Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par Mme Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills paie le repas aux membres du Conseil et employés intéressés, ainsi que les conjoints, à participer au souper des municipalités.

**2018-100 CONTRIBUTION AU CHEMIN DE SAINT-RÉMI**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills fait partie du tracé du chemin de Saint-Rémi ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux promoteurs un montant de 200 \$ pour leur publicité de 2018.

**2018-101 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

La municipalité ayant reçu les soumissions suivantes :

Somavrac : Chlorure de calcium Xtra 85 35 tonnes métriques à 609 \$ =  
21 315 \$ plus les taxes (transport inclus) ;

Sel Warwick : Calcium flocon 80-87% 35 tonnes métriques à 579,99 \$ =  
20 299,65 \$ plus les taxes (transport inclus).

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter de la compagnie Sel Warwick 35 tonnes métriques de calcium flocon 80-87% pour la somme de 20 299,65 \$.

**2018-102 ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

**Considérant que** l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation ;

**Considérant que** ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation ;

**Considérant que** dans son PDZA la MRC des Appalaches souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural ;

**Considérant que** la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

**Considérant que** depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles ;

**Considérant que** le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Michel Breton et résolu unanimement que la municipalité de Kinnear's Mills demande au gouvernement du Québec :

**Que** soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adoptée

**2018-103 PAVAGE SUR LA RUE DES ÉGLISES**

La municipalité ayant reçu la soumission suivante :

Pavage Centre Sud du Québec : Préparation finale, fourniture, transport, mise en place et compaction de béton bitumineux de type ESG-14 bitume grade PG58-34 sur une épaisseur de 70 mm (2 ¾ p.) moyen après compaction.

**Superficie +/- 384 m<sup>2</sup> à 45 \$ /m<sup>2</sup> : 17 280 \$**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Pavage Centre Sud du Québec les travaux de pavage sur la rue des églises.

**2018-104 ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE**

La municipalité ayant reçu les soumissions suivantes :

Asphalte Langlois : 2 pouces d'épaisseur d'asphalte nivelé et compacté : 11 000 \$ plus taxes;

Pavage Jean-Luc Roy Inc. : Préparation de la surface, application de la colle, poste de l'asphalte de type P.G. 58-28' EB 10C, compaction à 2 pouces d'épaisseur une fois compacté : 13 450 \$ plus taxes;

Pavage Estrie Beauce : Préparation finale, transport, pose du béton bitumineux, EB10C 58-28 67 tonnes, compaction à 2 pouces d'épaisseur une fois compacté, le liant d'accrochage et effectué en 2 couches consécutives : 12 396 \$ plus taxes;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Pavage Estrie Beauce les travaux de pavage de la patinoire.

**2018-105**

**PRÊT DU CHAPITEAU – VILLE DE THETFORD MINES**

**Attendu que** la ville de Thetford Mines demande le prêt du chapiteau du 5 au 11 septembre 2018 ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de prêter le chapiteau aux conditions suivantes :

Il demeure dans la responsabilité de la Ville de Thetford Mines de s'occuper du transport, de l'installation et du démontage du chapiteau. La ville s'engage à remettre le chapiteau dans l'état où elle l'a reçu.

La ville devra également fournir une preuve d'assurance pour tout risque de perte du chapiteau par bris, feu, vol ou tout autre incident pouvant survenir pendant que le chapiteau est en sa possession et s'engage à indemniser la municipalité de Kinnear's Mills.

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.  
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

**2018-106**

**COMPTES DU MOIS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	8 647,50
C0006430	Agence du revenu du Canada DAS	139,10
C0006431	Petite caisse	73,80
C0006432	Xérox Canada Ltée	712,66
C0006433	Serge Bolduc (voirie)	258,69
C0006434	Carrefour action municipale	87,38
C0006435	Association québécoise d'urbanisme	287,44
C0006436	Fondation Centre-Jeunesse Chaudière-App.	100,00
C0006437	Marie-France Trudel Brun (biblio cegep 2017)	60,00
C0006438	Hélène Lecours (biblio cegep 2018)	65,00
C0006439	Régie intermunicipale de la région Thetford	818,22
C0006440	Karine Pépin	500,00
C0006441	Tourisme Chaudière-Appalaches	34,49
C0006442	Les Éditions Mauriciennes – MAG2000	1 124,50
C0006443	Énergies Sonic (Église)	574,10
C0006444	Gesconel	63,24
C0006445	Jean-Roch Labrie	250,00
C0006446	Groupe Panican Inc. (Route des vergers)	339,18



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills,  
MRC des Appalaches (Québec)**

C0006449	MRC des Appalaches (Récupération Frontenac)	42,89
C0006450	Agence du revenu du Canada DAS	1 005,05
C0006451	Ministère du revenu DAS	2 414,82
C0006452	Marc Prévost (KM)	118,50
C0006453	SDE région de Thetford (Route des vergers)	100,00
C0006454	Ferme Marc Prévost Enr.	448,40
C0006455	Caisse Desjardins région de Thetford	303,84
C0006456	René & Roch Pomerleau (bancs et table)	3 794,18
C0006457	Stacey Pomerleau (KM)	93,80
P1800025	Ville de Thetford Mines (cour)	100,00
P1800026	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	29,78
P1800027	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P1800028	Entreprise Sanifer	2 148,68
P1800029	Numérique Technologie	289,05
P1800030	Mégaburo	18,27
P1800031	Les Transports Maggy Beaudet inc.	1 121,01
P1800032	Excavation Maggy inc.	335,28
P1800033	Claude Pelletier	2 676,04
L1800007	Hydro Québec	376,37
L1800008	Bell Canada	416,18
	<b>TOTAL</b>	<b>30 036,37</b>

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

#### **DIVERS**

Mme Michelle Pageau informe les citoyens du service offert par l'Association de l'action volontaire Appalaches aux aînés de 65 ans et plus ou personnes en incapacité (exemple parkinson). La popote roulante.

**2018-107**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Breton  
Appuyé par M. Roger Gosselin  
Et résolu de lever la séance à 21 h 14.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Signé : Paul Vachon  
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault  
Claudette Perreault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière